COMMUNE DE MONTREUX

Préavis No 33/2015

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'151'446.30, sous déduction des indemnités, subventions et participations reçues, afin de permettre la régularisation des dépenses engagées par la Municipalité à la suite des dégâts dus à l'orage de grêle du 18 juillet 2005 et des divers orages et intempéries de juillet et août 2005

Date et lieu proposés pour la séance de commission :

le jeudi 15 octobre 2015 à 19 h. 00

à la rue du Temple 11 à Montreux

Table des matières

Objet du préavis 1
Préambule 1
Service des domaines et bâtiments, sport 1
Bâtiments communaux 1
Forêts 3
Vignes 3
Service des travaux publics 3
1.1 Port du Basset 3
1.2 Glissements de terrain 3
1.2.1 En Azot – Glissement de la route d'Azot 4
1.2.2 Caux – Aux Tremblex 5
1.2.3 Chamby – Chemin de Sollard 6
1.3 Eclairage public 6
Service de la voirie et des espaces verts 7
Section Voirie 7
Section des Espaces verts 9
Section Cimetières 9
Conséquences financières 10
Récapitulatif des dépenses engagées (cpte 200.501.005) 10
Récapitulatif des subventions et participations reçues (cpte 200.619.005) 10
Financement 10
Amortissement 10
Développement durable 11
Social 11
Economique 11
Environnemental 11
Position de la Municipalité 11
Conclusions 12

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'151'446.30, sous déduction des indemnités, subventions et participations reçues, afin de permettre la régularisation des dépenses engagées par la Municipalité suite aux dégâts dus à l'orage de grêle du 18 juillet 2005 et aux divers orages et intempéries de juillet et août 2005.

Préambule

Dans sa communication déposée en mains du Conseil communal lors de sa séance du 19 août 2005, la Municipalité s'était engagée à informer votre Autorité des montants engagés pour la réfection des biens publics suite aux dégâts provoqués par la grêle du 18 juillet 2005 et les orages de juillet et d'août 2005.

La dernière indemnité attendue ayant été versée par l'ECA en mars 2012 et l'ensemble des délais de garantie étant aujourd'hui expiré, la Municipalité est désormais en mesure de régulariser formellement les diverses dépenses engagées par le dépôt du présent préavis.

Service des domaines et bâtiments, sport

Bâtiments communaux

Les intempéries de grêle du 18 juillet 2005 ont occasionné des dégâts très importants sur une majorité des bâtiments du patrimoine communal, surtout au niveau des toitures, vitrages et stores. L'ensemble des dommages répertoriés a fait l'objet de déclarations de sinistres auprès de l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA).

Pour compléter la liste des dommages naturels sur le patrimoine bâti, de nombreux et importants glissements de terrains ont fait suite aux intempéries et orages des mois de juillet et août.

L'Eglise catholique du Sacré-Cœur de Montreux a été l'objet patrimonial le plus durement frappé, et ce particulièrement par la destruction de la plupart de ses vitraux. S'agissant d'un monument historique recensé à l'inventaire des monuments et sites avec la note 1, la restauration des vitraux endommagés et réparables et l'organisation d'un concours pour le remplacement des cinq fenêtres dont les vitraux avaient été totalement détruits ont été réalisés de concert entre les représentants de toutes les parties concernées, à savoir la paroisse, l'Etat de Vaud, la Commune, l'ECA et le verrier d'art.

Le tableau récapitulatif ci-dessous illustre le total des dépenses engagées et des indemnités versées par l'ECA par groupe de bâtiments.

Objet	Dépenses Cpte 200.501.005	Indemnités versées par l'ECA Cpte 200.619.005
Centre des congrès et d'exposition	CHF 453'366.30	CHF 283'302.00
Chalets d'alpages*	CHF 11'536.75	CHF 278'413.00
Bâtiments locatifs*	CHF 68'818.35	CHF 154'564.00

Bâtiments publics et administratifs	CHF 262'580.80	CHF 269'679.00
Bâtiments scolaires	CHF 487'104.60	CHF 443'565.00
Lieux de cultes	CHF 798'235.60	CHF 792'425.00
Piscine de la Maladaire	CHF 2'267.65	CHF 3'000.00
Installations sportives*	CHF 43'319.20	CHF 216'367.00
Total bâtiments	**CHF 2'127'229.25**[1]	**CHF 2'441'315.00**

* Pour l'ensemble des bâtiments communaux, les indemnités versées par l'ECA ont, pour l'essentiel, été calculées sur la base des factures réglées par la Commune. Font exception à cette règle les chalets d'alpage et chalets locatifs, ainsi que de la salle omnisports du Pierrier. Pour ces derniers objets, les indemnités versées ont été définies sur la base de devis de maîtres d'état transmis à l'ECA. Seules des réparations provisoires ont été entreprises dans un premier temps, en raison de préavis qui étaient déjà en préparation, à savoir celui relatif à l'amélioration structurelle des alpages communaux ainsi que celui relatif à la réhabilitation et à la transformation de la salle omnisports du Pierrier. Il est à relever que, depuis lors, et hormis le Pierrier, la plupart des travaux ayant fait initialement l'objet de mesures provisoires ont été réalisés. Ils ont par contre été financés soit par des crédits d'investissement spécifiques soumis à l'examen du Conseil communal, soit encore ponctuellement par la voie budgétaire ordinaire.

Relevons qu'en 2005, avant l'ouverture du compte d'investissement, respectivement du compte d'attente, les diverses factures reçues par les services ont été imputées, dans un premier temps, sur divers chapitres et comptes du budget de fonctionnement. Par la suite, lors du bouclement comptable de l'exercice 2005, elles ont été extournées sur le compte d'investissement No 200.501.005. Cependant, malgré un travail certainement très attentif du service des finances, quelques factures sont restées comptabilisées dans les comptes de fonctionnement de l'exercice 2005. Ces dernières, représentant un montant total de CHF 83'144.85, ont de fait d'ores et déjà été régularisées par l'adoption par le Conseil communal, en juin 2006, des comptes de l'exercice 2005.

Marché couvert

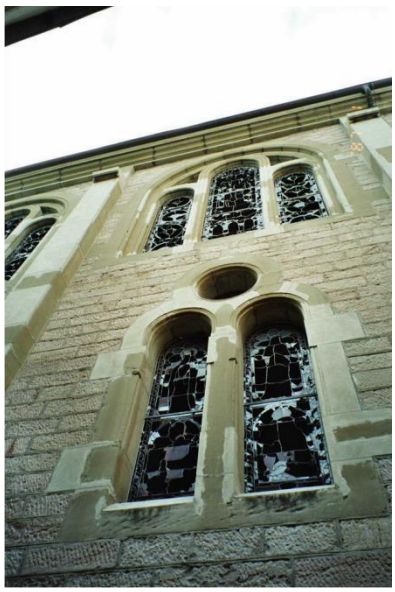

Eglise catholique de Montreux

[1] Un montant supplémentaire de CHF 7'367,80 correspondant à des dégâts aux vitrages de la salle de formation informatique de la rue du Temple 11 est comptabilisé spécifiquement dans la récapitulation, sous la rubrique « Centre informatique ».

Forêts

Les travaux ont, pour l'essentiel, consisté à réparer les importants éboulements provoqués par l'orage de grêle du 18 juillet 2005, lequel a fortement endommagé les réseaux de chemins forestiers, d'alpages et du tourisme pédestre. Neuf ouvrages en bois-pierre (caissons) ont été construits pour stabiliser les éboulements et rétablir les accès. 407 m^3 de bois ont été nécessaires à la réalisation de ces travaux de génie forestier. Les factures relatives à ces travaux ont également majoritairement été comptabilisées sur le compte No 200.501.005 pour un montant total de CHF 162'779.65. Des subventions forestières à hauteur de CHF 141'430.00 ont été versées par la Confédération et l'Etat de Vaud. Elles ont été comptabilisées sur les comptes budgétaires des années correspondantes.

Vignes

Le vignoble propriété de la Commune a été très sévèrement touché par l'orage de grêle du 18 juillet 2005. Bien que marquant, ce fait n'influence pas le présent préavis. En effet, les conséquences financières ont été comptablement absorbées par le chapitre 330 des budgets de fonctionnement des années 2005 et 2006. Le manque à gagner sur la vente de la récolte en 2005 a quant à lui été compensé la même année par une contribution de l'assureur-grêle d'un montant de CHF 89'839.00.

Service des travaux publics

1.1 Port du Basset

Plusieurs infrastructures du port du Basset ont été endommagées par la tempête de grêle du 18 juillet 2005. Des contrôles ont été effectués par des plongeurs pour vérifier la stabilité générale et la fixation des infrastructures du port. Les fixations des extrémités des passerelles ont été réparées, plusieurs bouées, crevées par la grêle, ont été remplacées, ainsi que les caissons de flottaison et les chaînes-mères, qui ont dû être remis en place.

Objet	Dépenses Cpte 200.501.005
Fournitures	CHF 26'080.95
Travaux de remise en état après la tempête	CHF 26'583.65
Renforcement des amarrages	CHF 29'606.15
Total port du Basset	**CHF 82'270.75**

1.2 Glissements de terrain

L'orage violent survenu le 22 août 2005 a provoqué trois glissements de terrains sur les hauts de notre commune, glissements qui font également l'objet du présent préavis.

1.2.1 En Azot – Glissement de la route d'Azot

L'effondrement aval de la chaussée a nécessité l'étude d'un ouvrage de soutènement au vu la nature des terrains et de l'inclinaison très importante du talus. Un mandat a été attribué à un bureau de géotechnique afin de réaliser un projet de confortation, élaborer un dossier d'appel d'offres et suivre la réalisation des travaux.

Un mur de soutènement en béton armé, fondé sur des micropieux, a été réalisé en été 2006 et a permis la réouverture de la route au trafic.

Photo avant travaux

Photo après travaux

1.2.2 Caux – Aux Tremblex

Un glissement de terrain s'est produit à Caux, au lieu-dit "Aux Tremblex", dans une combe partiellement boisée. La niche d'arrachement, d'une longueur de 26 mètres, se trouvait en amont du chemin d'accès aux parcelles privées No 5947 et No 5948 qui se situe sur le tracé du passage public pour piétons. Ce chemin, constitué de dalles en béton, a été coupé sur toute la longueur du glissement.

Un bureau d'ingénieurs forestiers a été mandaté pour élaborer un projet de consolidation. Ainsi, un caisson bois d'une hauteur d'environ 6 m et d'une largeur de 8 m a été construit afin de bloquer le pied de talus. Des drainages ont été mis en place afin d'éviter des infiltrations d'eau trop importantes dans le terrain qui risqueraient de mettre en péril la stabilité des talus.

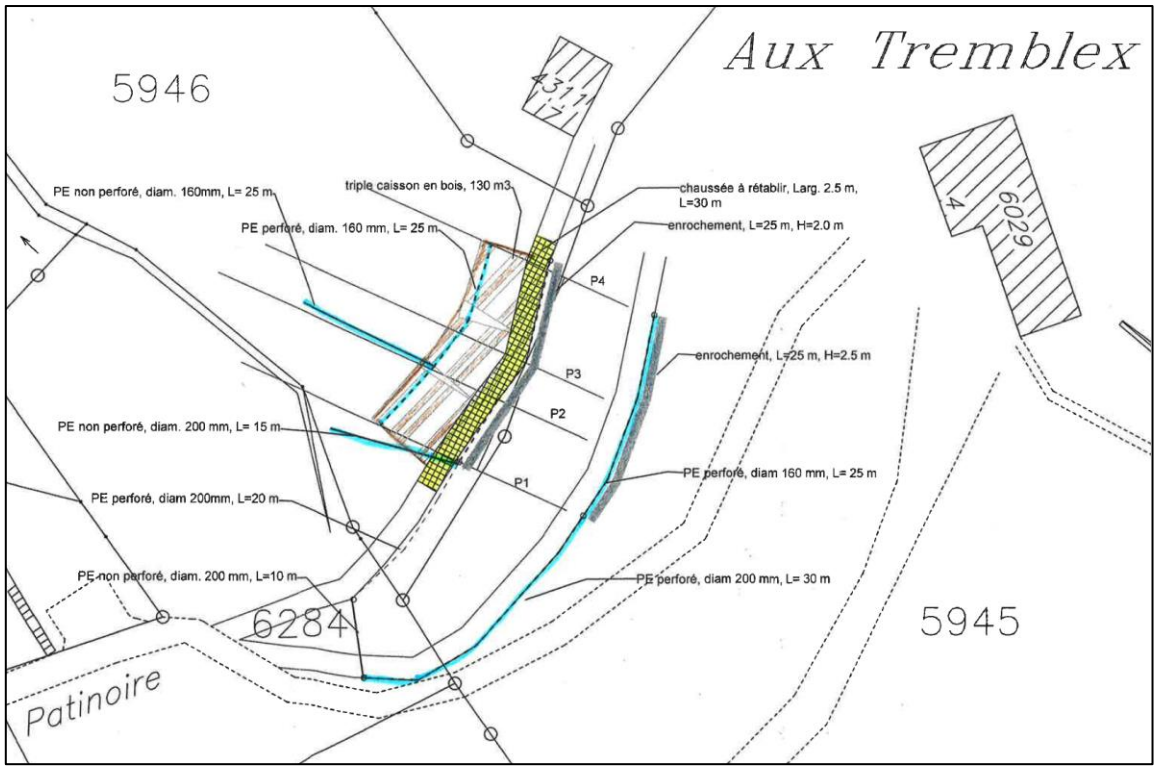

1.2.3 Chamby – Chemin de Sollard

Les fortes précipitations du 22 août 2005 ont provoqué le débordement du ruisseau qui traverse le chemin de Sollard via une canalisation. Une quantité importante d'eau s'est déversée sur les parcelles privées situées à l'aval du chemin, provoquant un glissement de terrain.

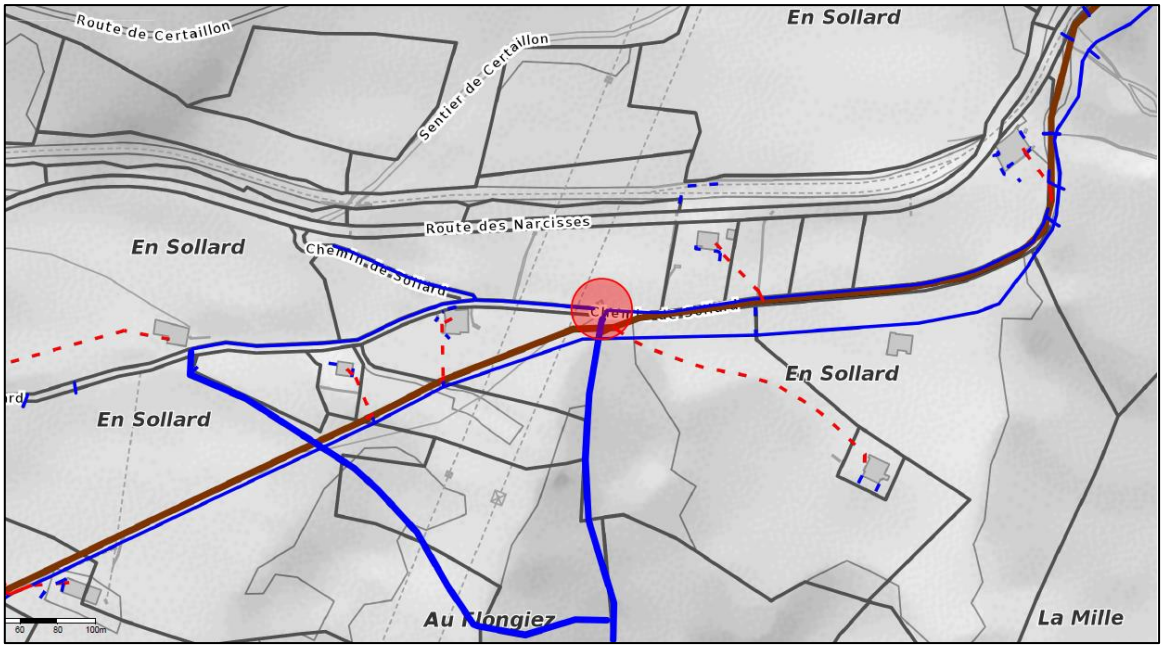

Une entreprise a été mandatée pour réfectionner et renforcer les berges du ruisseau. Les terrains privés qui ont subis des dégâts ont été réaménagés et stabilisés.

Objet	Dépenses Cpte 200.501.005	Indemnités versées par l'ECA Cpte 200.619.005
En Azot – Glissement de la route d'Azot	CHF 155'577.40	
Caux – Aux Tremblex	CHF 92'733.40	CHF 10'165.00
Chamby – Chemin de Sollard	CHF 16'116.75	
Total glissements de terrain	**CHF 264'427.55**	**CHF 10'165.00**

1.3 Eclairage public

Plusieurs luminaires ont été endommagés par la tempête de grêle du 18 juillet 2005, ceci de manière uniforme sur tout le territoire de la Commune (Territet, Montreux, Clarens, Tavel, Glion et Caux). Les dégâts ont été constatés lors des contrôles et entretiens effectués par Romande Energie dans cadre du contrat qui lie cette entreprise à la Commune. Plusieurs boîtiers de protection ont été endommagés.

Ainsi, 64 luminaires ont été remplacés entre 2005 et 2007, ceci au fur et à mesure des constats effectués en lien avec les dégâts provoqués par l'orage de grêle.

Année – Nombre de luminaires	Dépenses Cpte 200.501.005
2005 – 33 luminaires	CHF 31'318.00
2006 – 16 luminaires	CHF 15'352.35
2007 – 15 luminaires	CHF 14'392.85
Total éclairage public	**CHF 61'063.20**

Service de la voirie et des espaces verts

Section Voirie

Immédiatement après le passage de la cellule orageuse, le service de la voirie et des espaces verts a reçu plusieurs dizaines d'appels de citoyens, commerçants, touristes, police et pompiers pour des interventions d'urgences, notamment pour :

- Dégager les grilles d'évacuation d'eau et les aqueducs de la grêle, branches, feuilles et autres détritus, afin d'éviter les risques d'inondation ;
- sécuriser les zones dangereuses (inondations, glissements, risques de chutes d'arbres ou de branches, etc.) ;
- fermer, en collaboration avec la police et les pompiers, les routes et chemins impraticables ou instables ;
- dégager les véhicules endommagés ;
- assister la population en évacuant les nombreux encombrants ;
- loger une famille dont l'immeuble était inaccessible et en danger.

18 juillet 2005, des véhicules de la voirie ont été équipés en urgence de lames à neige !

Durant les mois de juillet et août 2005 les travaux suivants ont été commandés à des entreprises privées :

- Transports et compostage de matériaux ligneux, souches, grands bois, etc. ;
- transports et mise en carrières de matériaux terreux ou inertes ;
- locations de balayeuses supplémentaires ;
- déblaiements de cours d'eau, d'éboulements et aménagement de lits de rivières avec pelle-araignée ;
- réparation urgente d'un mur de soutènement écroulé et façonnage de banquettes routières détruites (Route de Jaman) ;
- dégagement de grilles, captages de venues d'eau, réfection de traversées d'eau, remblayage des zones (Route d'Azot) ;
- reflachages et stabilisations de routes communales ;
- divers autres petits travaux.

Les factures relatives à ces travaux ont été comptabilisées sur le compte No 200.501.005 pour un montant total de CHF 185'174.05.

Une écriture d'un montant forfaitaire de CHF 64'000.00 a également été extournée des comptes 2005 et imputée le 1er janvier 2006 dans le compte No 200.501.005. Ce montant a été déterminé par les gestionnaires de l'époque sous la dénomination "ACHATS 2005".

De nombreuses heures supplémentaires ont été effectuées par les collaboratrices et collaborateurs du service de la voirie et des espaces verts et initialement comptabilisées dans le budget d'exploitation 2005. Une écriture d'un montant forfaitaire de CHF 62'000.00 a été extournée le 1er janvier 2006 dans le compte No 200.501.005. Ce montant a été déterminé par les gestionnaires de l'époque sous la dénomination "HS 2005".

Section des Espaces verts

L'orage de grêle a touché tous les quais de Clarens à Territet. Immédiatement après l'événement, le personnel des espaces verts est intervenu pour sécuriser les endroits les plus dangereux.

Tous les massifs de fleurs ont été déchiquetés et des arbres sont tombés. Ce ne sont pas moins de 12'000 plantes qui ont dû être remplacées.

L'établissement horticole de la Karma a subi de nombreux dégât (vitres cassées, châssis de couches brisés, écrans thermiques lacérés, tunnels en plastiques percés, etc.).

Durant les mois de juillet et août 2005, les travaux suivants ont été commandés aux entreprises privées :

- Location d'une barge avec équipage pour le relevage des branches et des troncs ;
- engagement d'arboristes, grimpeurs, élagueurs, paysagistes pour abattages, tailles de sécurité, chargement et évacuation d'arbres et de branches sur les quais et dans les parcs ;
- achat d'un souffleur supplémentaire ;
- réparation des serres, tunnels et couches ;
- achats de plantes de remplacement ;
- divers autres petits travaux.

Les factures relatives à ces travaux ont été comptabilisées sur le compte No 200.501.005 pour un montant total de CHF 131'492.50.

Section Cimetières

Outre quelques chutes de branches provoquant des dégâts aux monuments du cimetière, tous les vitrages des deux serres ont été brisés.

Durant les mois de juillet et août 2005, les travaux suivants ont été commandés aux entreprises privées :

- Travaux de marbriers pour réparation, polissage et réfection de lettres sur divers monuments ;
- transports et compostage de matériaux ligneux, souches, grands bois, etc. ;
- divers autres petits travaux.

Les factures relatives à ces travaux ont été comptabilisées sur le compte No 200.501.005 pour un montant total de CHF 3'641.55.

Conséquences financières

Récapitulatif des dépenses engagées (cpte 200.501.005)

Bâtiments	2'127'229.25
Forêts	162'779.65
Vignes	0.00
Centre informatique	7'367.80
Voirie et espaces verts	446'308.10
Service des travaux	407'761.50
Total	3'151'446.30

Récapitulatif des subventions et participations reçues (cpte 200.619.005)

Subventions ECA bâtiments	2'441'315.00
Autres participations (travaux)	10'165.00
Total	2'451'480.00

L'ensemble des dépenses en relation avec cet événement a été engagé par la Municipalité entre 2005 et 2012, pour un montant total à régulariser de CHF 3'151'446.30. Ces dépenses ont été comptabilisées sur le compte d'investissement No 200.501.005. Les indemnités, subventions et participations obtenues ont, quant à elles, été comptabilisées dans le compte 200.619.005 pour un montant total de CHF 2'451'480.00.

Financement

L'ensemble de ces travaux a été financé, au cours des années 2005 à 2012, par la trésorerie courante.

Amortissement

Ces travaux ont permis de remettre en état des éléments de patrimoine détruits, abîmés ou dégradés par les intempéries de l'été 2005. Ils ont permis de maintenir une valeur d'usage du patrimoine communal identique à celle qui prévalait avant les événements survenus. Il n'est, dès lors, pas judicieux d'activer ces montants au bilan, mais bien de les amortir immédiatement. A cet effet, il convient par ailleurs de rappeler que la Municipalité avait proposé au Conseil communal, qui l'avait accepté, de créer lors du bouclement de l'exercice 2005 une provision spécifique au bilan (compte 9281.003) dotée d'un montant de CHF 1'500'000.00. Par la suite, lors du bouclement de l'exercice 2010, cette provision a été transférée au compte 9282.001 *« Réserve générale pour investissements futurs »*. C'est donc, en toute cohérence, par ce dernier compte que la Municipalité vous propose d'amortir immédiatement les investissements faisant l'objet du présent préavis, en précisant que son solde comptable au 1er janvier de cette année se montait à CHF 40'634'821.36.

Développement durable

Social

Il convient de se rappeler le profond traumatisme induit au sein de la population par l'orage de grêle du 18 juillet 2005. Le fait d'avoir remis en état dans les meilleurs délais possibles l'ensemble du patrimoine communal touché par ce sinistre a très certainement contribué à atténuer le souvenir de cet événement choquant dans l'esprit de nombreuses personnes.

Economique

Ces investissements ont permis de rétablir une valeur d'usage du patrimoine communal sinistré, tout comme une valeur de rendement pour ce qui concerne le patrimoine loué. Par ailleurs, l'essentiel des travaux a été confié à des entreprises locales et régionales, lesquelles, il faut le souligner, ont démontré une très grande disponibilité, malgré l'ampleur du sinistre, qui s'étendait à l'ensemble d'une région.

Environnemental

Ces travaux n'ont pas eu d'impact significatif au niveau environnemental, quand bien même ils ont permis parfois de remplacer d'anciens vitrages par de nouveaux présentant un meilleur coefficient thermique.

Position de la Municipalité

La Municipalité est satisfaite de pouvoir enfin déposer le présent préavis en mains du Conseil communal. Force est de constater, au travers de l'expérience vécue, que de nombreuses années sont nécessaires, en cas d'événement majeur, pour pouvoir mener à terme un tel dossier.

Fort heureusement, les dégâts liés aux intempéries de l'été 2014 et des mois de mai et juin 2015 sont d'une ampleur bien moindre ; c'est cette année encore que la Municipalité sera en mesure de solliciter de votre Conseil les moyens nécessaires à la régularisation des comptes d'attente ouverts après ces dommages récemment survenus.
L'ensemble de ces événements, dont l'occurrence tend à s'accélérer, mis en parallèle avec la carte des dangers naturels de notre Commune, ne manque pas de nous rappeler à chaque occasion que notre situation géographique, couplée à certains événements météorologiques extrêmes, nous colloque dans un environnement à risque, pour lequel nous devrons continuer de prêter une attention constante au cours des années à venir.

Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 33/2015 de la Municipalité du 18 septembre 2015au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'151'446.30, sous déduction des indemnités, subventions et participations reçues, afin de permettre la régularisation des dépenses engagées par la Municipalité à la suite des dégâts dus à l'orage de grêle du 18 juillet 2005 et aux divers orages et intempéries de juillet et août 2005,

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le présent préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF Fr. 3'151'446.30, sous déduction des indemnités, subventions et participations reçues, afin de permettre la régularisation des dépenses engagées par la municipalité à la suite des dégâts dus à l'orage de grêle du 18 juillet 2005 et des divers orages intempéries juillet et août 2005 et prendre acte des divers investissements déjà réalisés ;
2. de régulariser le compte d'investissement No 200.501.005, ouvert en 2005, en octroyant à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 3'151'446.30, sous déduction des indemnités, subventions et participations reçues ;
3. de prendre acte que cet investissement a été financé, entre 2005 et 2012, par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir immédiatement cet investissement par le prélèvement d'un montant correspondant sur le compte de bilan 9282.001 *« Réserve générale pour investissements futurs »* ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Ainsi adopté le 18 septembre 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
L. Wehrli	L.S.	O. Rapin

Délégation municipale : MM Alain Feissli, Christian Neukomm et Caleb Walther, Conseillers municipaux.